FORMATION 2020

# GUIDE DES FORMATIONS 2020

FFCK
Canoë Kayak et Sports de Pagaie

COMITÉ GRAND EST

AGENCE NATIONALE DU SPORT

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

CCAH
ENSEMBLE, HANDICAP ET SOCIÉTÉ

AG2R LA MONDIALE

COMITÉ GRAND EST

# SOMMAIRE


- La filière de formation en canoë-kayak 3
- Formations Aspirant Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs 7
- Formation Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs 8
- Recyclage du Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs 10
- Validation des Acquis de l'Expérience Fédérale AMFPC 11
- Validation des Acquis de l'Expérience Fédérale MFPC 12
- Habilitation Cadre Certificateur Pagaies Couleurs 13
- Certificat de Qualification Professionnelle de Moniteur de Canoë-Kayak 14
- Préparation CQP Moniteur CK 17
- Entraineur Fédéral 1 18
- Formation Pagaie Bleue Rivière Sportive 22
- Formation Pagaie Rouge Rivière Sportive 23
- Formation Sport Santé, Sport Adapté & Handikayak 24
- Formation Gestionnaire des courses « CompetFFCK » 25
- Bulletin d'inscription à une formation fédérale 26
- Dossier d'inscription au CQP module Court 28
- Bulletin d'inscription EF1 30
- Contacts 32

FFCK
Canoë Kayak et Sports de Pagaie
COMITÉ GRAND EST

# La filière de formation en canoë-kayak

## Schéma de la filière de formation des moniteurs et des entraîneurs de canoë-kayak

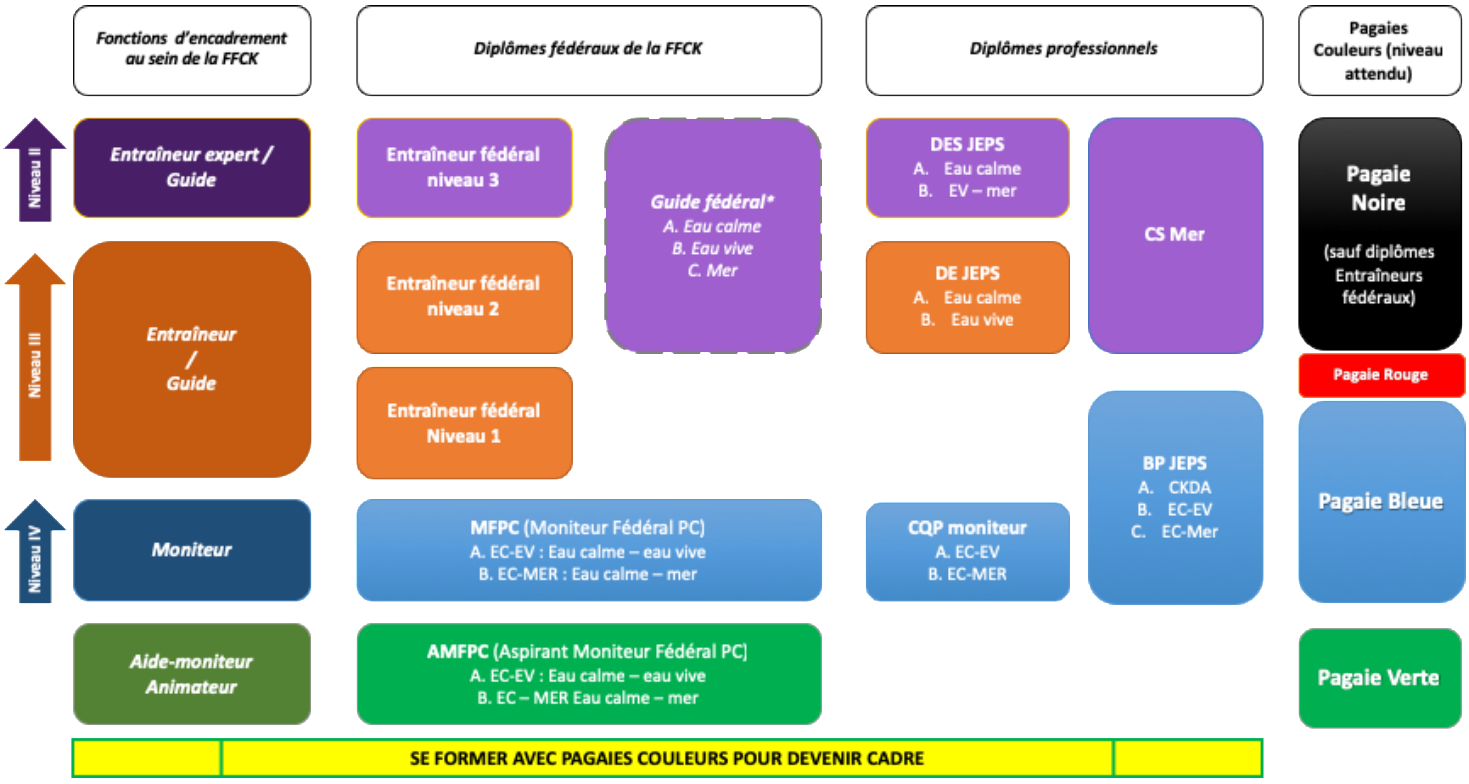


* Diplôme de Guide fédéral en cours de création

*Les diplômes d'encadrement bénévoles et professionnels sont indiqués sur ce schéma. Le dispositif Pagaies Couleurs constitue le socle commun de formation des pratiquants, donnant les pré-requis nécessaires pour accéder aux formations de cadres ainsi qu'un niveau de compétences de navigation du cadre attendues à la certification.*

# Diplômes fédéraux

Les diplômes fédéraux sont conçus pour répondre aux besoins des clubs de disposer de cadres compétents et qualifiés pour l'encadrement, la sécurité et l'animation de toutes les activités. Ils permettent d'animer et d'enseigner bénévolement les sports de pagaie dans un club.

Il existe 3 types de diplômes :

- L'Aspirant Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs (AMFPC)
- Le Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs (MFPC)
- L'Entraîneur Fédéral

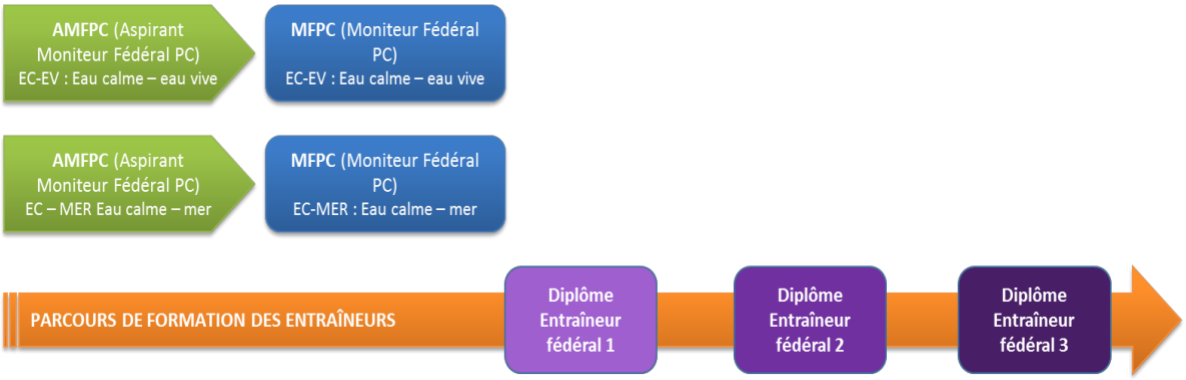


Pour accéder à ces diplômes, il faut soit participer à une formation, soit s'appuyer sur la Validation des Acquis de l'Expérience Fédérale.

Les diplômes fédéraux n'étant inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), leurs titulaires ne peuvent pas enseigner contre rémunération. Cependant un MFPC a la possibilité de se présenter à un module court CQP et s'il le valide, il pourra obtenir un CQP et travailler contre rémunération.

# Diplômes professionnels

Il existe deux types de diplômes professionnels, ouvrant droit à des prérogatives d'encadrement professionnel :

- Le Certificat de Qualification Professionnel (CQP) délivré conjointement par la branche professionnelle et la FFCK, créé en août 2013 ;
- Les diplômes d'Etat délivrés par le Ministère chargé des sports : BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS, qui remplacent les anciens Brevets d'Etat.

## Le CQP de moniteur de canoë-kayak (Certificat de Qualification professionnelle) :

C'est une qualification professionnelle qui permet à un moniteur saisonnier ou occasionnel d'accéder à un emploi rémunéré. Le CQP permet d'encadrer le canoë-kayak en autonomie, sur une durée annuelle maximale de 360 heures. Dans la mesure où les prérogatives sont les mêmes, le CQP est accessible aux moniteurs fédéraux par une formation de 2 jours appelée « module court » et organisée par la FFCK. Il est par ailleurs accessible en formation initiale pour une durée de 175 heures de formation en centre et 100 heures en entreprise.

## Le BAPAAT (Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien) :

C'est un diplôme de niveau 5, un premier niveau de qualification pour l'animation et l'encadrement des activités sportives et socioculturelles sur la base du choix d'un support technique canoë-kayak :

- Randonnée nautique, canoë-kayak
- Randonnée nautique, raft
- Randonnée nautique, Nage en eau vive
- Randonnée nautique, en kayak de mer

## Le BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports) :

Le BPJEPS a été rénové pour devenir en 2017 un BPJEPS spécialité éducateur sportif canoë-kayak et disciplines associées organisé en 4 Unités Capitalisables (au lieu des 10 UC jusqu'à présent) et comporte 3 mentions publiées dans des arrêtés datant du 27 février 2017 :

- Mention « activités du canoë-kayak et des disciplines associées en eau vive » :
  - Tout support ou embarcation propulsée à la pagaie ou à la nage dont le stand up paddle, en eau calme et en eau vive, sans limite définie de classe de rivière
  - Activités de canyonisme jusqu'à la cotation V1, A5, EII
  - Cette mention s'inscrit dans « l'environnement spécifique » et n'est à ce titre portée que par des établissements du Ministère des Sports.
- Mention « activités du canoë-kayak et des disciplines associées en mer » :
  - Tout support ou embarcation propulsée à la pagaie ou à la nage dont le stand up paddle, en eau calme et en mer, sans limite définie de conditions d'exercice
- Mention « activités du canoë-kayak et des disciplines associées en eau calme, en eau vive et en mer » :
  - Tout support ou embarcation propulsée à la pagaie ou à la nage dont le stand up paddle :
    - En eau calme, sans limite
    - En eau vive jusqu'à la classe III
    - En mer jusqu'à vent de 4 Beaufort sur le site d'évolution.

Chacune des mentions permet d'enseigner les activités, d'animer et d'entraîner jusqu'au premier niveau de compétition.

Les premières formations de ce BPJEPS en 4 UC démarreront en octobre 2017, le BPJEPS CKDA activités nautiques en 10 UC ne pourra plus être habilité à partir de 2018.

### Le DEJEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) :

Il existe 2 mentions de canoë-kayak au DEJEPS et 1 certificat de spécialisation :

- DEJEPS « canoë-kayak et disciplines associées en eau vive » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif »,
- DEJEPS « canoë-kayak et disciplines associées en eau calme » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif »,
- CS du DEJEPS « canoë-kayak et disciplines associées en mer » associé au diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif »

C'est un diplôme de niveau 3 qui permet de devenir **entraineur et coordonnateur de clubs** dans le milieu concerné par le diplôme. Il correspond aux emplois des structures d'entraînement du Projet de Performance Fédéral (PPF). Dans les activités d'eau vive, il permet d'encadrer professionnellement au-delà de la classe 3.

### Le DESJEPS (Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports) :

Il existe 2 DESJEPS, mais ils n'ont pas encore été mis en place à l'heure actuelle :

- DESJEPS « canoë-kayak et disciplines associées en eau calme » du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « performance sportive »
- DESJEPS « canoë-kayak et disciplines associées en eau vive et en mer » du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « performance sportive »

### Informations complémentaires :

- Site FFCK, page formation : http://www.ffck.org/federation/formation/encadrement-professionnel
- Calendrier des formations d'Etat disponible sur le site du ministère en charge des sports : http://foromes.calendrier.sports.gouv.fr/#/formation

### Schéma des équivalences existantes entre les diplômes fédéraux, de branche et d'État

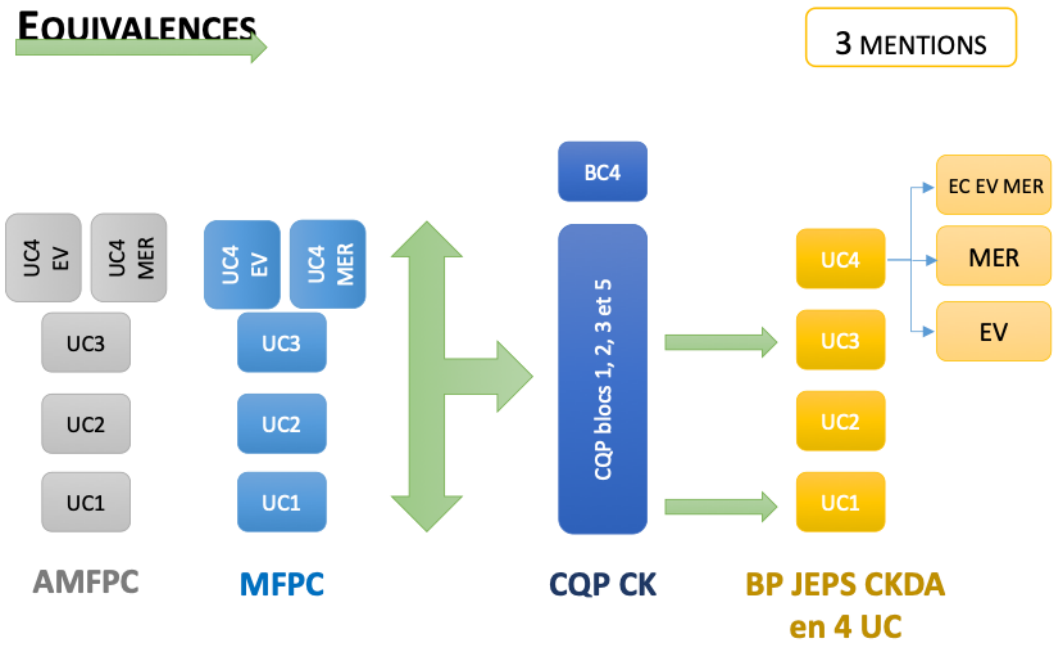

# Formation Aspirant Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs
## Option Eau calme - Eau vive

*Le diplôme d'Aspirant Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs constitue le 1er niveau dans les diplômes d'enseignement de la Fédération Française de Canoë Kayak.*
*Il est valable 5 ans et peut être renouvelé à l'issue de la validation d'un stage de recyclage. Il constitue un des éléments pré-requis pour accéder au diplôme de Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs.*

### Objectifs de la formation :

- Accompagner des licenciés afin qu'ils deviennent futurs encadrants dans leur club ;
- Donner les outils et connaissances nécessaires pour qu'ils puissent encadrer dans les meilleures conditions et selon leurs prérogatives.

### Contenus :

- Connaissances générales de l'activité
- Construction d'une situation pédagogique
- Utilisation de la méthode Pagaies Couleurs, jusqu'à la Pagaie Verte
- Conditions de sécurité de la pratique

**Conditions d'inscription**

- Avoir 15 ans révolus à la date d'inscription
- Être titulaire de la licence Canoë Plus
- Être titulaire d'une Pagaie Verte correspondant à l'option choisie (eau calme ou eau vive)
- Présenter un dossier d'inscription complet.

**Exigences préalables à la certification**

- Avoir 16 ans révolus
- Être titulaire d'une licence Canoë Plus
- Avoir suivi la totalité de la formation
- Avoir validé les 4 UC
- Être titulaire des deux Pagaies Vertes (eau calme et eau vive)
- Posséder l'attestation de natation sauvetage

**Durée de la formation :**
Formation modulaire ou continue (selon les départements), d'au moins 35h en centre de formation et complétée d'une alternance en club supervisée par un tuteur.

**Dates et lieux de formation :**
Se renseigner auprès de votre CDCK

### Compétences et prérogatives de l'AMFPC

Le titulaire de l'AMFPC a comme prérogatives :

- D'initier aux activités du canoë-kayak
- De former de la Pagaie Blanche aux Pagaies Vertes dans le cadre de la méthode d'enseignement du canoë-kayak
- De certifier les Pagaies Blanches
- D'assister un Cadre Certificateur Pagaies Couleurs dans la formation et la certification de Pagaies Couleurs
- D'assister, dans le cadre de ses prérogatives, une personne titulaire d'un diplôme de niveau supérieur.

**Pour le titulaire de l'option "eau calme, eau vive"**, l'AMFPC peut encadrer en autonomie les supports du canoë, du kayak et les autres supports propulsés à la pagaie :

- En eau calme dans une zone abritée et délimitée
- En eau vive de classe I.

**Avant 18 ans,** le titulaire de l'AMFPC est placé sous la responsabilité d'un adulte identifié par le président de la structure et présent auprès de l'AMFPC.

**Après 18 ans,** le titulaire de l'AMFPC peut encadrer en autonomie dans le cadre de ses prérogatives.

# Formation Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs
## Option Eau calme - Eau vive

*Le diplôme de Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs constitue le deuxième niveau dans les diplômes d'enseignements de la FFCK. Il est valable 5 ans et peut être renouvelé à l'issue de la validation d'un stage de recyclage. Il est accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience Fédérale (VAEF).*

### Dates et lieux de formation

- Module d'entrée en formation : 28 et 29 mars 2020 à Metz ou 25 et 26 avril 2020 à Metz
  *2 sessions sur la Région Grand Est à 2 dates différentes (au choix des stagiaires)*
- Mise en situation pédagogique en club : avril-novembre 2020
- Stage de formation : du 20 au 26 juillet 2020 dans les Hautes-Alpes (Vallée de la Durance)
- Examen final : 29 novembre 2020 ou 6 décembre 2020 (lieu à définir en fonction des inscrits)
  *2 sessions d'examens sur la Région Grand Est sur 2 sites différents, à 2 dates différentes (au choix des stagiaires)*

### Conditions d'inscription

- Avoir 17 ans révolus à la date d'inscription
- Être titulaire de la licence Canoë Plus
- Être titulaire du diplôme d'Aspirant Moniteur Fédéral en cours de validité, dans l'option visée par la formation au MFPC (option EC-EV)
- Être titulaire d'une Pagaie Bleue correspondant à l'option choisie (eau calme ou eau vive)
- Présenter un dossier d'inscription complet.

### Coût de la formation : **350 €** *Coût réel : 690 € - Prise en charge CRCK : 49%*

Comprenant l'hébergement, la restauration, les frais de déplacement dans le cadre du stage de formation dans les Hautes-Alpes, les frais de gestion de dossiers, les frais pédagogiques et un gilet moniteur équipé en cas de réussite à l'examen (leash, corde, couteau) ; non compris les frais de déplacement jusqu'au lieu de déroulement du module d'entrée en formation et de la session d'examen de formation.

### Envoi du dossier d'inscription

Le candidat est inscrit par le président de son club

- Date limite d'envoi du dossier : le 14 février 2020
- Dossier d'inscription à envoyer au :
  Comité Régional de Canoë Kayak « Grand Est »
  Maison Régionale des Sports
  13 rue Jean Moulin - BP 70001
  54510 TOMBLAINE

### Pièces à fournir dans le dossier d'inscription

- Fiche individuelle d'inscription (bulletin d'inscription CREF Grand Est)
- Autorisation parentale pour les candidats stagiaires mineurs
- Chèque correspondant au montant des frais d'inscription à l'ordre de CRCKGE

## Remarques

- Les candidats doivent dès maintenant commencer à trouver leur structure de stage ainsi que le tuteur pédagogique (moniteur ou breveté d'état ayant le CCPC).
- La formation aux premiers secours PSC1 est à suivre obligatoirement avant l'examen de moniteur.
- Une convocation précisant le déroulement de chaque stage de formation (contenu, matériel nécessaire, ...) sera transmise à chaque candidat avant chaque session de formation.
- Le diplôme de MFPC ne permet pas d'enseigner contre rémunération. Cependant, le titulaire d'un diplôme de MFPC option EC-EV peut se présenter au module court du CQP de moniteur de canoë-kayak option EC-EV : diplôme permettant d'encadrer, d'animer et d'enseigner les sports de pagaie contre rémunération.

## Compétences et prérogatives du MFPC

Le titulaire du MFPC a comme prérogatives :

- D'encadrer les activités du canoë-kayak
- De former de la Pagaie Blanche aux Pagaies Bleues dans le cadre de la méthode d'enseignement du canoë-kayak
- De certifier les Pagaies Couleurs de la Pagaie Blanche aux Pagaies Bleues
- D'assister une personne titulaire d'un diplôme de niveau supérieur dans la formation et la certification de
- Pagaies Couleurs
- D'assister, dans le cadre de ses prérogatives, une personne titulaire d'un diplôme de niveau supérieur.

**Pour le titulaire de l'option "eau calme, eau vive",** le MFPC peut encadrer en autonomie les supports du canoë, du kayak et les autres supports propulsés à la pagaie :

- En eau calme et en piscine
- En eau vive de classe II, passage de classe III isolé.

## Organisation de la formation en 4 unités capitalisables

UC 1 : Être capable d'utiliser ses connaissances réglementaires dans le cadre de ses activités d'encadrement
UC 2 : Être capable d'encadrer le canoë-kayak pour tout public
UC 3 : Être capable de certifier des Pagaies Couleurs de la Blanche à la Bleue
UC 4 : Être capable de garantir les conditions de sécurité dans le cadre de ses prérogatives d'exercice

## Période de mise en situation pédagogique en club

Cette période de mise en situation pédagogique est le temps majeur de la formation par alternance. Le stagiaire Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs va mettre en pratique sous tutorat, au sein de son club, ses connaissances acquises lors du stage de formation. Le stagiaire doit faire viser chacune de ses expériences par son tuteur, dans son livret de formation.

## Exigences préalables à la certification

- Avoir 18 ans révolus
- Être titulaire d'une licence Canoë Plus
- Avoir suivi la totalité de la formation
- Avoir validé les 4 UC
- Être titulaire des deux Pagaies Bleues (eau calme et eau vive)
- Posséder l'attestation de natation sauvetage
- Être titulaire du PSC1 (Prévention Secours Civil de niveau 1)

FFCK
Canoë Kayak et Sports de Pagaie
COMITÉ GRAND EST

# Recyclage du Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs
## Option Eau calme - Eau vive

### Dates et lieux de formation
- Recyclage « Sécurité » - 1 journée : 28 mars 2020 à Metz ou 25 avril 2020 à Metz
- Recyclage « Sécurité & Habilitation Cadre Certificateur Pagaies Couleurs » - 2 journées : 28 et 29 mars 2020 à Metz ou 25 et 26 avril 2020 à Metz

  *2 sessions sur la Région Grand Est à 2 dates différentes (au choix des stagiaires)*
  - *1 jour de formation en cas de recyclage du Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs (habilité CCPC).*
  - *2 jours de formation en cas de recyclage du Moniteur Fédéral (non habilité CCPC).*

### Conditions d'inscription
- Être titulaire de la licence Canoë Plus
- Être titulaire du diplôme du moniteur fédéral ou moniteur fédéral pagaies couleurs en fin de validité.
- Présenter un dossier d'inscription complet.

### Coût de la formation :
**30 € (si 1 journée)** *Coût réel : 40 € - Prise en charge CRCK : 25%*
**80 € (si 2 journées)** *Coût réel : 135 € - Prise en charge CRCK : 41%*
Comprenant l'hébergement, la restauration, les frais de gestion de dossiers et les frais pédagogiques et la carte d'habilitation ; non compris les frais de déplacement jusqu'au lieu de déroulement de la session de formation.

### Envoi du dossier d'inscription
Le candidat est inscrit par le président de son club.
- Date limite d'envoi du dossier : le 14 février 2020
- Dossier d'inscription à envoyer au :

  Comité Régional de Canoë Kayak « Grand Est »
  Maison Régionale des Sports
  13 rue Jean Moulin - BP 70001
  54510 TOMBLAINE

### Pièces à fournir dans le dossier d'inscription
- Fiche individuelle d'inscription (bulletin d'inscription CREF Grand Est)
- Chèque correspondant au montant des frais d'inscription à l'ordre de CRCKGE

### Remarques
- Le titulaire d'un diplôme de MFPC option EC-EV à jour de son recyclage peut se présenter au module court du CQP de moniteur de canoë-kayak option EC-EV : diplôme permettant d'encadrer, d'animer et d'enseigner les sports de pagaie contre rémunération.

### Exigences préalables à la validation du recyclage
- Être titulaire d'une licence Canoë Plus
- Avoir obtenu le diplôme de moniteur fédéral canoë-kayak ou moniteur fédéral pagaies couleurs
- Être titulaire des deux Pagaies Bleues (eau calme et eau vive)
- Participer à un stage de recyclage organisé par la CREF et obtenir une validation

# Validation des Acquis de l'Expérience Fédérale
## Aspirant Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs (eau calme - eau vive)

### Dates et lieux de formation
- Entretien préalable avec une personne agréée par la CREF
- Module « Pédagogie Pagaies Couleurs & Sécurité » : 28 et 29 mars 2020 à Metz ou 25 et 26 avril 2020 à Metz
- Entretien avec le jury d'octroi : 29 mars 2020 à Metz ou 26 avril 2020 à Metz
  *2 sessions sur la Région Grand Est à 2 dates différentes (au choix des stagiaires)*

### Conditions d'inscription
- Avoir 18 ans révolus
- Être titulaire de la licence Canoë Plus
- Avoir été titulaire d'une « Licence Canoë Plus » pendant 2 années consécutives au minimum
- Être titulaire des deux Pagaies Vertes (eau calme et eau vive)
- Posséder l'attestation de natation-sauvetage
- Entretien préalable avec une personne agréée par la CREF (la demande d'entretien est effectuée par le candidat à la VAEF et fait l'objet d'un avis motivé du président de son club).
- Présenter un dossier d'inscription complet.

### Coût de la formation : **125 €** *Coût réel : 160 € - Prise en charge CRCK : 22%*
Comprenant l'hébergement, la restauration, les frais de gestion de dossiers et les frais pédagogiques ; non compris les frais de déplacement jusqu'au lieu de déroulement de la session de formation.

### Envoi du dossier d'inscription
Le candidat est inscrit par le président de son club.
- Date limite d'envoi du dossier : le 14 février 2020
- Dossier d'inscription à envoyer au :
  Comité Régional de Canoë Kayak « Grand Est »
  Maison Régionale des Sports
  13 rue Jean Moulin - BP 70001
  54510 TOMBLAINE

### Pièces à fournir dans le dossier d'inscription
- Fiche individuelle d'inscription (bulletin d'inscription CREF Grand Est)
- Chèque correspondant au montant des frais d'inscription à l'ordre de CRCKGE
- Demande d'entretien avec avis motivé du président de club
- Attestation de natation-sauvetage
- Questionnaire de demande de dispense AMFPC (dossier à récupérer auprès de la CREF).

# Validation des Acquis de l'Expérience Fédérale
## Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs (eau calme - eau vive)

### Dates et lieux de formation
- Entretien préalable avec une personne agréée par la CREF
- Module « Pédagogie Pagaies Couleurs & Sécurité » : 28 et 29 mars 2020 à Metz ou 25 et 26 avril 2020 à Metz
- Entretien avec le jury d'octroi : 29 mars 2020 à Metz ou 26 avril 2020 à Metz
  *2 sessions sur la Région Grand Est à 2 dates différentes (au choix des stagiaires)*

### Conditions d'inscription
- Avoir 21 ans révolus
- Être titulaire de la licence Canoë Plus
- Avoir été titulaire d'une « Licence Canoë Plus » pendant 2 années consécutives au minimum
- Être titulaire du diplôme d'Aspirant Moniteur Fédéral en cours de validité, dans l'option visée par la formation au MFPC (option EC-EV)
- Être titulaire des deux Pagaies Bleues (eau calme et eau vive)
- Être titulaire du PSC1
- Posséder l'attestation de natation-sauvetage
- Entretien préalable avec une personne agréée par la CREF (la demande d'entretien est effectuée par le candidat à la VAEF et fait l'objet d'un avis motivé du président de son club).
- Présenter un dossier d'inscription complet.

### Coût de la formation : **125 €** *Coût réel : 160 € - Prise en charge CRCK : 22%*
Comprenant l'hébergement, la restauration, les frais de gestion de dossiers et les frais pédagogiques et la carte d'habilitation ; non compris les frais de déplacement jusqu'au lieu de déroulement de la session de formation.

### Envoi du dossier d'inscription
Le candidat est inscrit par le président de son club.
- Date limite d'envoi du dossier : le 14 février 2020
- Dossier d'inscription à envoyer au :
  Comité Régional de Canoë Kayak « Grand Est »
  Maison Régionale des Sports
  13 rue Jean Moulin - BP 70001
  54510 TOMBLAINE

### Pièces à fournir dans le dossier d'inscription
- Fiche individuelle d'inscription (bulletin d'inscription CREF Grand Est)
- Chèque correspondant au montant des frais d'inscription à l'ordre de CRCKGE
- Demande d'entretien avec avis motivé du président de club
- Attestation PSC1
- Attestation de natation-sauvetage
- Questionnaire de demande de dispense MFPC (dossier à récupérer auprès de la CREF).

# Habilitation Cadre Certificateur Pagaies Couleurs

## Dates et lieux de formation

- Journée de formation : 29 mars 2020 à Metz ou 26 avril 2020 à Metz
  *2 sessions sur la Région Grand Est à 2 dates différentes (au choix des stagiaires)*

## Conditions d'inscription

- Être titulaire de la licence Canoë Plus
- Être titulaire (au choix) :
  - Du diplôme du monitorat fédéral en cours de validité,
  - Du diplôme d'entraîneur 1er degré fédéral en cours de validité,
  - D'un diplôme d'ETAPS
  - D'un diplôme professionnel ou d'état de la filière CKDA (BAPAAT – BPJEPS Nautisme monovalent mention CK ou plurivalent avec une mention CK – BEES 1er ou 2ème degré CKDA)
  - D'une Licence STAPS Option CK
  - D'un DEUST option CK
- Ou être certifié d'EPS (Professeur d'EPS) ou de Sport (Professeur de Sport),
- Présenter un dossier d'inscription complet.

Le candidat est inscrit par le président de son club.

## Coût de la formation : **50 €** *Coût réel : 95 € - Prise en charge CRCK : 47%*

Comprenant la restauration, les frais de gestion de dossiers et les frais pédagogiques et la carte d'habilitation ; non compris les frais de déplacement jusqu'au lieu de déroulement de la session de formation.

## Envoi du dossier d'inscription

Le candidat est inscrit par le président de son club.

- Date limite d'envoi du dossier : le 14 février 2020
- Dossier d'inscription à envoyer au :

  Comité Régional de Canoë Kayak « Grand Est »
  Maison Régionale des Sports
  13 rue Jean Moulin - BP 70001
  54510 TOMBLAINE

## Pièces à fournir dans le dossier d'inscription

- Fiche individuelle d'inscription (bulletin d'inscription CREF Grand Est)
- Chèque correspondant au montant des frais d'inscription à l'ordre de CRCKGE

# Certificat de Qualification Professionnelle de Moniteur de Canoë-Kayak
## Option Eau calme - Eau vive

### Dates et lieux de formation
- Module court du CQP : 25 et 26 avril 2020 à Metz

### Conditions d'inscription
- Avoir 18 ans minimum
- Être titulaire d'une licence Canoë Plus
- Être titulaire du diplôme de MFPC option EC-EV à jour
- Ou être titulaire du diplôme de Moniteur Fédéral à jour + 2 Pagaies Couleurs Bleues Eau Calme et Eau Vive
- Présenter un dossier d'inscription complet.

### Coût de la formation : **150 €**
Comprenant les frais de location du site de formation, les frais matériels, les frais des formateurs et les frais administratifs ; non compris les frais de restauration, d'hébergement et les frais de déplacement jusqu'au lieu de déroulement de la session de formation.
*Les frais pédagogiques seront prélevés via Extranet directement sur le compte de la structure, à l'inscription à la formation.*

### Envoi du dossier d'inscription
Le candidat est inscrit par le président de son club auprès du service formation du siège fédéral de la FFCK.
- Date limite d'envoi du dossier : le 3 avril 2020
- Dossier d'inscription à envoyer au :
  Fédération Française de Canoë Kayak
  Service Formation
  Base Nautique Olympique et Paralympique 2024
  Route de Torcy
  77360 VAIRES SUR MARNE
  Email : serviceformation@ffck.org

### Pièces à fournir dans le dossier d'inscription
- Fiche individuelle d'inscription (bulletin d'inscription CNEF CQP)

FFCK
Canoë Kayak et Sports de Pagaie
COMITÉ GRAND EST

# Certificat de Qualification Professionnelle de Moniteur de Canoë-Kayak
## PRÉSENTATION DU DIPLOME ET DU MODULE COURT

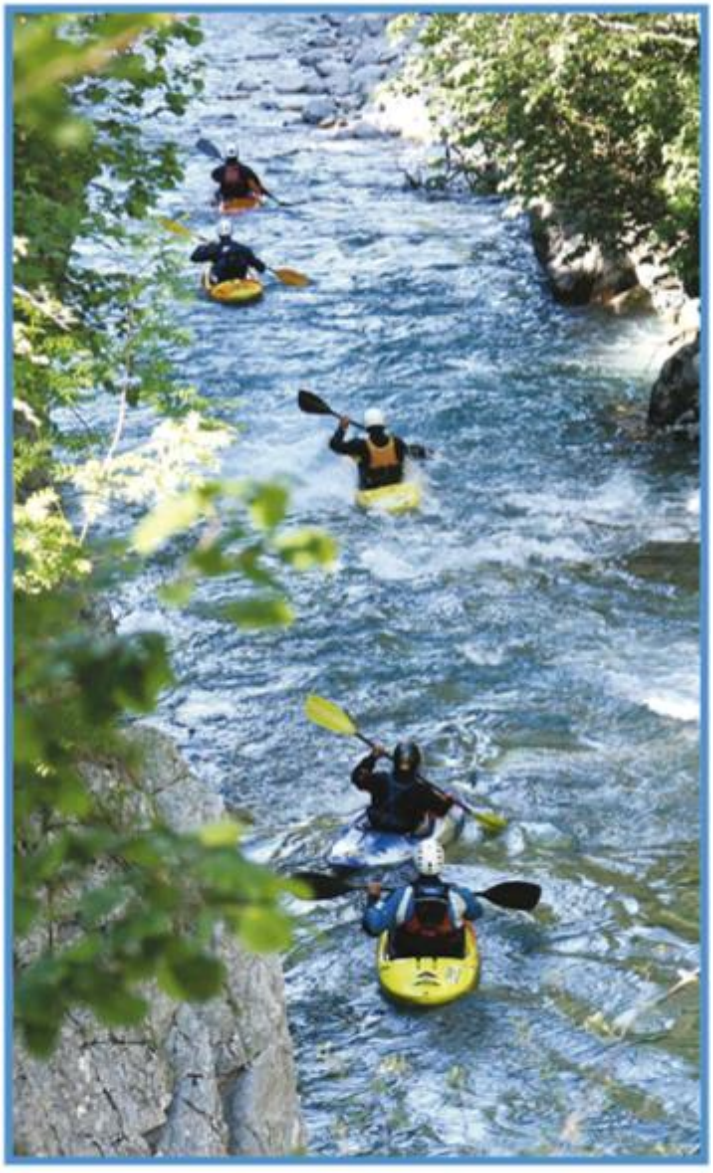

### Le CQP c'est quoi ?

C'est un diplôme d'encadrement et d'enseignement du Canoë-Kayak géré par la FFCK par délégation de la Branche Professionnelle.

Le détenteur d'un CQP de moniteur de Canoë-Kayak est **un cadre pédagogiquement autonome** qui dispose des mêmes prérogatives que le MFPC.

Il permet **d'encadrer, d'animer et d'enseigner les sports de pagaie** dans une limite de **360 heures annuelles.**

Il existe deux options identiques aux diplômes du MFPC :

- Option Eau Calme - Eau Vive
- Option Eau Calme - Mer

### Quelles sont les prérogatives d'encadrement du CQP ?

| CQP DE MONITEUR CK « EAU CALME - EAU VIVE » | CQP DE MONITEUR CK « EAU CALME - MER » | |
|---|---|---|
| CONDITIONS EN EAU VIVE | CONDITIONS EN EAU CALME | CONDITIONS EN MER |
| ▪ classe II, passages de classe III isolés<br>▪ tous sports de pagaie, sauf raft | ▪ eau calme<br>▪ tous sports de pagaie | ▪ vent de force 3 Beaufort et houle de 1 mètre sur le site d'évolution<br>▪ jusqu'à 1 mille d'un abri<br>▪ tous sports de pagaie |

## Qu'est-ce que le module court du CQP ?

C'est une formation de 2 jours, de la FFCK, mise en œuvre par les CRCK à destination des Moniteurs Fédéraux et des Moniteurs Fédéraux Pagaies Couleurs, qui leur permettra d'obtenir le CQP.

- Une formation d'une journée sur « l'intégration de son activité dans le fonctionnement d'une structure » (Bloc 4 du diplôme du CQP).
- Une journée de certification portant sur des épreuves de sécurité.

**Quelles conditions pour s'inscrire au module court ?**

- Avoir 18 ans minimum
- Avoir une licence à jour (licence C+)
- Avoir un diplôme de MFPC à jour
- Avoir un diplôme de Moniteur Fédéral à jour + 2 Pagaies Couleurs Bleues (en fonction de l'option choisie)

Il semble donc intéressant d'envisager, si besoin, le recyclage de son diplôme fédéral ainsi que l'obtention de Pagaies Couleurs Bleues afin d'anticiper les inscriptions au module court du CQP.

**Combien ça coute ?**

Le coût du week-end est de 150 euros et comprend les frais suivants :

- Frais de location des sites de formation
- Frais matériels
- Frais des formateurs
- Frais de fonctionnement administratif

**Comment s'inscrire ?**

C'est le club qui inscrit ses stagiaires auprès du service formation de siège fédéral de la FFCK. La fiche d'inscription est disponible sur le site Internet : www.ffck.org (rubrique : formation / formations professionnelles / CQP).

# Préparation CQP de Moniteur de Canoë-Kayak
## Option Eau calme - Eau vive

### Dates et lieux de formation
- Journée de formation : 29 mars 2020 à Metz

### Public
- Ouvert aux moniteurs fédéraux ayant pour projet d'obtenir le CQP de Moniteur de Canoë-Kayak (option Eau calme - Eau vive)

### Contenu de la formation
- Présentation des épreuves du CQP
- Acquisition de connaissances et de savoir-faire dans le domaine de la sécurité en canoë-kayak (théorie et mise en situation pratique)

### Coût de la formation : **30 €** *Coût réel : 35 € - Prise en charge CRCK : 14%*
Comprenant la restauration, les frais de gestion de dossiers et les frais pédagogiques ; non compris les frais de déplacement jusqu'au lieu de déroulement de la session de formation.

### Envoi du dossier d'inscription
Le candidat est inscrit par le président de son club.
- Date limite d'envoi du dossier : le 14 février 2020
- Dossier d'inscription à envoyer au :
  Comité Régional de Canoë Kayak « Grand Est »
  Maison Régionale des Sports
  13 rue Jean Moulin - BP 70001
  54510 TOMBLAINE

### Pièces à fournir dans le dossier d'inscription
- Fiche individuelle d'inscription (bulletin d'inscription CREF Grand Est)
- Chèque correspondant au montant des frais d'inscription à l'ordre de CRCKGE

# Entraîneur Fédéral – Niveau 1

## Dates et lieux de formation

- Module EF1 - UC3 « Préparation physique générale et récupération » : 5 et 6 décembre 2020 à Nancy

## Conditions d'inscription

- Être titulaire de la licence Canoë Plus
- Être en charge d'une mission d'entraînement

## Coût de la formation : **100 € pour les bénévoles et 560€* pour les professionnels**

Comprenant les frais de location du site de formation, les frais matériels, les frais des formateurs, les frais administratifs, les frais de restauration et d'hébergement ; non compris les frais de déplacement jusqu'au lieu de déroulement de la session de formation.

** Prise en charge par l'AFDAS sous réserve d'un accord de financement préalable (aménagements possibles du tarif si situation prouvée de non prise en charge avant le début de la formation).*

## Envoi du dossier d'inscription

Le candidat est inscrit par le président de son club auprès du service formation du siège fédéral de la FFCK.

- Date limite d'envoi du dossier : 20 jours avant le début de la formation
- Dossier d'inscription à envoyer au :

  Fédération Française de Canoë Kayak
  Service Formation
  Base Nautique Olympique et Paralympique 2024
  Route de Torcy
  77360 VAIRES SUR MARNE
  Email : serviceformation@ffck.org

## Pièces à fournir dans le dossier d'inscription

- Fiche individuelle d'inscription (bulletin d'inscription CNEF EF1)

## Compétences développées

- Mettre en œuvre l'entraînement qu'on lui donne et l'adapter par rapport à l'environnement (conditions extérieures) et à l'humain ;
- Organiser l'entraînement au club, les sorties en compétition, l'encadrement des sportifs pendant les stages et souvent gérer un groupe nombreux et hétérogène de sportifs ;
- Former des sportifs jusqu'à la Pagaie Rouge, replacer leurs performances au regard des références internationales, être capable de diriger une séance d'échauffement, d'étirement, de renforcement musculaire, le tout en veillant à la prophylaxie ;
- Transmettre des valeurs citoyennes et sportives, ainsi que des principes d'éducation à la nutrition, de bonne conduite, de respect (de soi, des autres, de l'environnement, des règles…), d'éducation physique globale (respect de soi, son corps, sa santé), de repérer les fragilités et d'orienter vers le corps médical, et enfin, veiller aux conduites à risque notamment dopantes.

## Accès

- Possibilité de s'inscrire à un seul module, deux, trois, quatre, ou à l'ensemble de la formation selon vos objectifs.

## Organisation de la formation en 4 modules

- M1 : Organiser l'entraînement
  *Construire des groupes d'entraînement ; reconnaître et s'adapter à différents publics ; construire des plannings*
- M2 : Entraîner dans une discipline
  *Comprendre et relier les facteurs de la performance ; repérer des étapes de progression ; former un pagayeur jusqu'à la Pagaie Rouge*
- M3 : Préparation Physique générale (PPG) et Récupération
  *Connaître et utiliser des seuils de travail ; optimiser la charge d'entraînement ; conduire des échauffements et des séances de renforcement musculaire à thèmes ; organiser la récupération*
- M4 : Posture d'entraîneur
  *Diffuser des valeurs éducatives, citoyennes et de performance ; communiquer efficacement en fonction du contexte (brieffing, débrieffing, feed-back)*

## Conditions d'accès à la certification

- Être en possession d'une Licence Canoë plus
- Être Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs (ou équivalence définie dans le règlement du diplôme)
- Avoir participé aux 4 modules de formation
- Avoir réalisé la période de mise en situation pratique dans le club avec l'accompagnement d'un tuteur

# ENTRAÎNEUR FÉDÉRAL
# PRÉSENTATION DU PARCOURS DE FORMATION DES ENTRAÎNEURS

### La Filière de formation des Entraîneurs c'est quoi ?

C'est la filière de formation des entraineurs de la FFCK. Elle répond à un enjeu stratégique de formation des entraîneurs de canoë-kayak et de performance des équipes de France à moyen et long termes.

Dans le but d'être accessible au plus grand nombre, ce Parcours de Formation peut être intégré dans différents cas de figure :

- en étant bénévole ou salarié,
- sans pré-requis de niveau individuel de navigation,
- en formation diplômante ou en formation continue non diplômante,
- avec comme objectif un diplôme fédéral (Entraîneur Fédéral) ou un diplôme d'Etat (DEJEPS).

Il y a donc plusieurs entrées possibles dans ce parcours selon vos objectifs et votre niveau initial.

### Le parcours de Formation des Entraîneurs s'appuie sur 3 niveaux de diplômes

COMITÉ GRAND EST

## Qu'est-ce que l'EF1 - Entraîneur Fédéral 1

C'est une formation, de la FFCK, composée de 4 modules de 2 jours, mise en œuvre par les CRCK à destination de tous et d'une période d'alternance en structure.

- UC 1 = Organiser l'entraînement
- UC 2 = Entraîner dans une discipline
- UC 3 = Préparation physique générale et récupération
- UC 4 = Relation aux sportifs

**Conditions pour s'inscrire et participer à l'EF1**

- Licence fédérale Canoë Plus
- Être en charge d'une mission d'entraînement en canoë-kayak

**Conditions de certification**

- Être en possession d'une Licence Canoë plus
- Être Moniteur - Monitrice fédérale Pagaies Couleurs ou équivalence définie dans le règlement du diplôme
- Avoir participé aux 4 modules de formation
- Avoir réalisé la période de mise en situation pratique dans le club avec l'accompagnement d'un tuteur

Le parcours de formation peut s'étaler sur 4 années au maximum.
Les modules sont réalisables dans l'ordre qui convient à l'entraîneur stagiaire, en alternance avec des temps de mise en pratique en structure.

**Combien ça coute ?**

Le coût du module est de 50 euros pour les bénévoles et de 150 euros pour les salariés. Il comprend les frais suivants :

- Frais de location des sites de formation
- Frais matériels
- Frais des formateurs
- Frais de fonctionnement administratif

**Comment s'inscrire ?**

C'est le club qui inscrit ses stagiaires auprès du service formation du siège fédéral de la FFCK.

# Formation Pagaie Couleur Bleue Rivière Sportive

## Dates et lieux de formation

- Stage de formation : du 20 au 26 juillet 2020 dans les Hautes-Alpes (Vallée de la Durance)
  *La journée du 20 juillet sera consacrée au déplacement aller et à l'installation du campement. La journée du 26 juillet sera consacrée au rangement du campement et au déplacement retour.*

## Public

- Licenciés FFCK possédant la Pagaie Verte Eau Vive

## Conditions d'inscription

- Être titulaire de la licence Canoë Plus
- Être titulaire de la Pagaie Verte Eau Vive
- Être capable d'esquimauter en eau vive

## Objectifs la formation

- Naviguer en autonomie en rivière de classe III
- Passer d'une démarche de navigation individuelle à la notion de groupe notamment en sécurité.
- Descendre avec sécurité et aisance une rivière de classe III.
- Participer activement à la sécurité préventive et active, jusqu'en classe III.
- Apprécier le niveau d'eau d'une rivière et identifier les principaux dangers objectifs.
- Comprendre l'écosystème d'un milieu aquatique.

## Contenus de la formation

- Navigation sur les différentes rivières de la région (Guil, Guisane, Gyronde, …)
- Organisation de la sécurité préventive
- Participation à la sécurité active
- Apprentissages techniques spécifiques

## Coût de la formation : **400 €**

Comprenant l'hébergement (camping), la restauration (gestion libre), les frais de déplacement (au départ du Grand-Est), les frais de gestion de dossiers et les frais pédagogiques.

## Envoi du dossier d'inscription

- Date limite d'envoi du dossier : le 15 juin 2020
- Effectif limité à 12 personnes
- Dossier d'inscription à envoyer au :

  Comité Régional de Canoë Kayak « Grand Est »
  Maison Régionale des Sports
  13 rue Jean Moulin - BP 70001
  54510 TOMBLAINE

## Pièces à fournir dans le dossier d'inscription

- Fiche individuelle d'inscription (bulletin d'inscription CREF Grand Est)
- Chèque correspondant au montant des frais d'inscription à l'ordre de CRCKGE

FFCK
Canoë Kayak et Sports de Pagaie
COMITÉ GRAND EST

# Formation Pagaie Couleur Rouge Rivière Sportive

## Dates et lieux de formation

- Stage de formation : du 20 au 26 juillet 2020 dans les Hautes-Alpes (Vallée de la Durance)
  *La journée du 20 juillet sera consacrée au déplacement aller et à l'installation du campement. La journée du 26 juillet sera consacrée au rangement du campement et au déplacement retour.*

## Public

- Licenciés FFCK possédant la Pagaie Bleue Eau Vive

## Conditions d'inscription

- Être titulaire de la licence Canoë Plus
- Être titulaire de la Pagaie Bleue Eau Vive et d'une expérience de navigation de niveau Pagaie Rouge Rivière Sportive (cf. Carnet de navigation)

## Objectifs la formation

- Naviguer avec anticipation en classe III et franchir avec aisance des passages de classe IV.
- Passer d'une démarche de navigation individuelle à la notion de groupe notamment en sécurité.
- Descendre avec sécurité et aisance une rivière de classe III (passage 4).
- Participer activement à la sécurité préventive et active, jusqu'en classe III (passage 4).
- Apprécier le niveau d'eau d'une rivière et identifier les principaux dangers objectifs.
- Comprendre l'écosystème d'un milieu aquatique.

## Contenus de la formation

- Navigation sur les différentes rivières de la région (Guil, Guisane, Gyronde, …)
- Participation au choix des programmes de navigation
- Organisation de la sécurité préventive
- Participation à la sécurité active
- Apprentissages techniques spécifiques

## Coût de la formation : **400 €**

Comprenant l'hébergement (camping), la restauration (gestion libre), les frais de déplacement (au départ du Grand-Est), les frais de gestion de dossiers et les frais pédagogiques.

## Envoi du dossier d'inscription

- Date limite d'envoi du dossier : le 15 juin 2020
- Effectif limité à 12 personnes
- Dossier d'inscription à envoyer au :

  Comité Régional de Canoë Kayak « Grand Est »
  Maison Régionale des Sports
  13 rue Jean Moulin - BP 70001
  54510 TOMBLAINE

## Pièces à fournir dans le dossier d'inscription

- Fiche individuelle d'inscription (bulletin d'inscription CREF Grand Est)
- Chèque correspondant au montant des frais d'inscription à l'ordre de CRCKGE

FFCK
Canoë Kayak et Sports de Pagaie
COMITÉ GRAND EST

# Formation « SPORT SANTÉ, SPORT ADAPTÉ & HANDIKAYAK »

Samedi 18 janvier 2020 - Tomblaine

## OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Bien différencier les trois différentes pratiques
- Identifier les besoins des clubs
- Sécuriser les pratiques

## CONTENUS PRINCIPAUX :

- Pathologies
- Financement
- Matériels
- Sécurité
- Accueil et rassemblement

## DATES ET LIEU DE FORMATION :

Samedi 18 janvier 2020
Maison Régionale des Sports
13 rue Jean Moulin - 54 510 TOMBLAINE

## DUREE DE LA FORMATION : 1 jour

Début de la formation : accueil 9h30 – début 10h
Fin de la formation : 17h

## PUBLICS CONCERNES

- Toute personne en lien d'un projet club sport santé, sport adapté, handikayak ; mis en place ou en projet

## DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Le 13 janvier 2020

## TARIFS ET MODALITES FINANCIERES

Coûts pédagogiques et de restauration pris en charge par le CRCK.

## FORMATEUR :

Julien HATTON, Ergothérapeute, référent handikayak / paracanoë
Rosalie KEMPF, Educatrice Médico-sportive (Prescri'mouv), formatrice Pagaies Santé, Educatrice en APA

## PROGRAMME PRÉVISIONNEL

| | |
|---|---|
| 9h30 - 10h00 | Accueil des participants |
| 10h00 - 11h30 | Handisport / Sport Adapté |
| 11h30 - 12h30 | Sport Santé |
| 12h30 - 13h30 | Repas |
| 13h30 - 15h00 | Sécuriser les pratiques |
| 15h00 - 16h00 | Financement / rassemblement |
| 16h00 - 17h00 | Besoins des clubs |

---

## COUPON-REPONSE DE PARTICIPATION :

A retourner à par E-mail à grandest@ffck.org avant le 13 janvier 2020.

NOM : _____ Prénom : _____
Club: _____ N° de licence : _____
Email : _____ N° tél. portable : _____

COMITÉ GRAND EST

# Formation « Gestionnaire des courses CompetFFCK » - Niveau Expert

Dimanche 19 janvier 2020 - Nancy

## OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Maîtriser le nouveau logiciel de gestion de course « CompetFFCK » pour gérer les compétitions nationales et interrégionales Slalom et Descente en 2020 sur le territoire Grand Est

## CONTENUS PRINCIPAUX :

- Découverte du nouveau logiciel « CompetFFCK » : présentation, inscription, gestion de course sans phase de progression, gestion de course avec des phases de progression, impression, …
- Mise en situation de gestion de course : mise en réseau, connexion des cellules, Traps, Poire, …

## DATES ET LIEU DE FORMATION :

Dimanche 19 janvier 2020
Pôle France et Espoir de Nancy
51 Boulevard d'Austrasie - 54000 Nancy

## DUREE DE LA FORMATION : 1 jour

Début de la formation : 9H30
Fin de la formation : 17H00

## FORMATEUR :

Lionel FRAISSE, Conseiller Technique Fédéral National
Boris MEISSNER, membre de la CNA Descente

## RESPONSABLE DE LA FORMATION :

Etienne BAUDU, Conseiller Technique Régional
Tél : 06 19 58 97 27 – Email : ebaudu@ffck.org

## PUBLICS CONCERNES

Gestionnaires des courses expérimentés (FFCanoe) en charge de courses nationales et interrégionales Slalom et/ou Descente en 2020 sur le territoire Grand Est.

## DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Le 13 janvier 2020

## TARIFS ET MODALITES FINANCIERES

Coûts pédagogiques pris en charge par la FFCK.
Coûts de restauration pris en charge par le CRCK.

## PROGRAMME PRÉVISIONNEL

| | |
|---|---|
| 9h30 – 9h45 | Accueil des participants |
| 9h45 – 10h00 | Tour de table et objectifs |
| 10h00 – 10h15 | Présentation de CompetFFCK |
| 10h15 - 10h30 | Module Inscription |
| 10h30 - 12h30 | Module Gestion de Course |
| 12h30 - 13h15 | Repas |
| 13h15 - 14h45 | Mise en réseau, connexion des cellules, Traps, Poire |
| 14h45 - 16h15 | Mise en situation |
| 16h15 - 16h45 | Module Impression |
| 16h45 - 17h00 | Bilan |

Pour poursuivre le déploiement du nouveau logiciel et former de nouveaux gestionnaires de courses sur le territoire, des formations seront programmées au cours de l'année 2020 …

## COUPON-REPONSE DE PARTICIPATION :

A retourner à par E-mail à grandest@ffck.org avant le 13 janvier 2020.

NOM : _____ Prénom : _____
Club: _____ N° de licence : _____
Email : _____ N° tél. portable : _____

FFCK
Canoë Kayak et Sports de Pagaie
COMITÉ GRAND EST

# Bulletin d'inscription à une formation fédérale

**A envoyer avec le dossier complet des pièces demandées au :**

*Comité Régional de Canoë Kayak « Grand Est »*
*Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin*
*BP 70001 - 54510 TOMBLAINE*

## Intitulé de la session de formation :

| | | |
|---|---|---|
| ☐ **MFPC option EC-EV (Option 1)**<br>Module d'entrée en formation : 28-29/03/2020 - Metz<br>Stage de formation : 20-26/07/2020 - Hautes-Alpes<br>Examen final : 29/11/2020 ou 06/12/2020 - Lieu à définir | ☐ **MFPC option EC-EV (Option 2)**<br>Module d'entrée en formation : 25-26/04/2020 - Metz<br>Stage de formation : 20-26/07/2020 - Hautes-Alpes<br>Examen final : : 29/11/2020 ou 06/12/2020 - Lieu à définir | **350 €** |
| ☐ **Recyclage MFPC « Sécurité » (Option 1)**<br>1 journée de formation : 28/03/2020 - Metz | ☐ **Recyclage MFPC « Sécurité » (Option 2)**<br>1 journée de formation : 25/04/2020 - Metz | **30 €** |
| ☐ **Recyclage MFPC « Sécurité & CCPC » (Option 1)**<br>2 journées de formation : 28-29/03/2020 - Metz | ☐ **Recyclage MFPC « Sécurité & CCPC » (Option 2)**<br>2 journées de formation : 25-26/04/2020 - Metz | **80 €** |
| ☐ **VAEF AMFPC option EC-EV (Option 1)**<br>Entretien préalable avec une personne agréée par la CREF<br>Module "Pédagogie PC & Sécurité" : 28-29/03/2020 - Metz<br>Entretien avec le jury d'octroi : 29/03/2020 - Metz | ☐ **VAEF AMFPC option EC-EV (Option 2)**<br>Entretien préalable avec une personne agréée par la CREF<br>Module "Pédagogie PC & Sécurité" : 25-26/04/2020 - Metz<br>Entretien avec le jury d'octroi : 26/04/2020 - Metz | **125 €** |
| ☐ **VAEF MFPC option EC-EV (Option 1)**<br>Entretien préalable avec une personne agréée par la CREF<br>Module "Pédagogie PC & Sécurité" : 28-29/03/2020 - Metz<br>Entretien avec le jury d'octroi : 29/03/2020 - Metz | ☐ **VAEF MFPC option EC-EV (Option 2)**<br>Entretien préalable avec une personne agréée par la CREF<br>Module "Pédagogie PC & Sécurité" : 25-26/04/2020 - Metz<br>Entretien avec le jury d'octroi : 26/04/2020 - Metz | **125 €** |
| ☐ **Habilitation CCPC (Option 1)**<br>Journée de formation : 29/03/2020 - Metz | ☐ **Habilitation CCPC (Option 2)**<br>Journée de formation : 26/04/2020 - Metz | **50 €** |
| ☐ **Préparation CQP**<br>Journée de formation : 29/03/2020 - Metz | | **30 €** |
| ☐ **Formation Pagaie Couleur Bleue Rivière Sportive**<br>Stage de formation : 20-26/07/2020 - Hautes-Alpes | ☐ **Formation Pagaie Couleur Rouge Rivière Sportive**<br>Stage de formation : 20-26/07/2020 - Hautes-Alpes | **400 €** |

*Cocher la case correspondante*

## Participant :

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ N° de licence : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

N° tél. fixe : _____ N° tél. portable : _____

Email : _____

Pagaie Couleur Eau Calme : _____ Pagaie Couleur Eau Vive : _____

## Informations relatives au club :

NOM du club : _____ NOM du tuteur : _____

Signature du président et tampon du club :

Qualification du tuteur : _____

*Le bulletin doit être dûment rempli, signé et retourné CRCK Grand Est au plus tard 1 mois avant le début de la formation, accompagné du règlement de la formation.*

*Pour les mineurs, une autorisation parentale est demandée.*

## Autorisation parentale de participation (pour les mineurs) :

Je soussigné, _____ *(père, mère, tuteur)*
autorise mon fils, ma fille, _____(*nom et prénom du stagiaire)*
à participer aux actions de la formation organisées par la Commission Enseignement Formation du Comité Régional de Canoë Kayak Grand Est durant l'année 2020.

**AUTORISE** le responsable du stage à faire pratiquer toute intervention chirurgicale ou tout soin jugés nécessaires par le corps médical, ainsi qu'à pouvoir reprendre en charge lui-même l'enfant dans le service hospitalier (ou dans le service médical concerné) à la fin du traitement ou de l'intervention.

*Important : veuillez nous signaler les renseignements médicaux s'il y a lieu tels qu'asthme, allergies, …*

N° de sécurité sociale de l'enfant : _____

Personne à prévenir en d'urgence : _____

N° de téléphone (domicile) : _____
N° de téléphone (travail) : _____

Fait à _____ le _____.

Signature du ou des responsables légal(aux) :

FFCK
Canoë Kayak et Sports de Pagaie
COMITÉ GRAND EST

# Dossier d'inscription CQP module court

A retourner à serviceformation@ffck.org

CPNEF Sport
Commission Paritaire Nationale Emploi Formation

**Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription.**

**DATE DE LA SESSION :** ..... **LIEU DE LA SESSION :** .....

**Option(s) :**
☐ CQP eau calme - eau vive
☐ Module court entier (2 jours)
☐ CQP eau calme - mer
☐ Épreuves sécurité uniquement (1 jour)

## PARTICIPANT :

Nom : .....
Prénom : .....
Date de naissance : .....
Lieu de naissance : .....
Numéro de licence CC+ : .....
Adresse : .....
Code postal : .....
Ville : .....
Tel : .....
E-mail : .....

## FACTURATION *(par le club, le membre agréé ou le comité régional, à remplir impérativement au moment de l'inscription)*

Raison sociale : .....
Numéro de la structure : .....
Nom de la personne à contacter : .....
Tel : .....
E-mail : .....

***Les frais pédagogiques seront prélevés via Extranet directement sur le compte de la structure, à l'inscription à la formation.***

## PRE-REQUIS A L'INSCRIPTION :

Diplôme fédéral : ☐ Moniteur CK ☐ MFPC
Option : .....
Date de fin de validité : .....
CRCK formateur : .....

☐ Pagaie Bleue (ou supérieure) eau calme
☐ Pagaie Bleue (ou supérieure) eau vive
☐ Pagaie Bleue (ou supérieure) mer
☐ PSC1

**Merci de nous fournir une copie de votre PSC1 ainsi que de votre carte d'identité recto-verso**

*Le bulletin doit être dûment rempli, signé et retourné à la FFCK au plus tard 20 jours avant la date de la formation. La structure ou le participant déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente telles que reproduites au verso du présent bulletin d'inscription et les accepter sans réserve.*

*Les informations demandées dans ce bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé aux services de la FFCK. Conformément à la loi du 6 janvier 1878 dite « informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.*

## Date, cachet et signature de la structure ET du participant

**Structure** **Participant**

# Conditions Générales de Vente

**ARTICLE 1 : Objet et champ d'application**
Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formation de la Fédération Française de Canoë Kayak (FFCK). Les présentes conditions ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de la FFCK. La signature du bulletin d'inscription emporte, pour le signataire du bon d'inscription et pour le participant adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.
Ces conditions générales de vente s'appliquent à compter d'un mois avant le début de la formation.

**ARTICLE 2 : Modalités d'inscription**
Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription. Celui-ci doit être envoyé au service formation de la FFCK au plus tard 20 jours avant le début de la formation. Les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée. Si le nombre d'inscriptions est trop faible ou trop élevé une option est enregistrée sur la prochaine action identique (article 6).
Les contenus énoncés dans le descriptif de la formation sont susceptibles d'être adaptés à l'évolution de l'actualité dans le secteur concerné.

**ARTICLE 3 : Convocation et attestation de stage**
Une convocation est adressée avec un devis à la structure pour transmission au participant huit (8) jours avant la date de la formation. Elle tient lieu de confirmation de participation. L'attestation de stage ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité du stage effectué. Elle est envoyée à la structure accompagnée de la copie de la feuille d'émargement et de la facture.

**ARTICLE 4 : Prix**
Toute action de formation engagée est due en totalité en conformité avec l'article 6 des présentes conditions générales de vente. Les prix comprennent les frais pédagogiques, les supports remis aux participants.

**ARTICLE 5 : Facture et conditions de règlement**
La FFCK prélève au moment de l'inscription le montant directement sur Extranet.

**ARTICLE 6 : Rétractation/annulation**
A compter de la date de signature du bulletin, le participant a un délai de dix (10) jours francs pour se rétracter. Il en informe le service formation de la FFCK par mail avec accusé de réception (serviceformation@ffck.org). Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du participant. En cas d'absence non justifiée du participant, la FFCK retiendra les sommes qui lui sont dues pour la réalisation de la formation.
La FFCK se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session de formation au plus tard huit (8) jours avant le début de la session, si le nombre de participants inscrits est insuffisant. En cas d'annulation de la part de la FFCK, elle s'engage à rembourser la totalité du prix versé, sauf en cas de report de l'inscription à une date ultérieure acceptée par la structure et/ou le participant.

**ARTICLE 7 : Dispositions diverses**
Les informations concernant le participant et/ou la structure qui l'envoie et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le participant et/ou la structure qui l'envoie dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de la FFCK. Les documents mis à dispositions du participant sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de la FFCK est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

**ARTICLE 8 : Différends éventuels**
Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend qui pourrait naître à l'occasion de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention. En cas de désaccord persistant, tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention qui n'aurait pu être réglé de façon amiable entre les Parties, sera porté devant les tribunaux compétents.

FFCK
Canoë Kayak et Sports de Pagaie
COMITÉ GRAND EST

# Bulletin d'inscription EF 1

A retourner à serviceformation@ffck.org

**Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription.**

**Intitulé du module de formation :** .....

Date : ..... Lieu : ..... Montant : .....

**PARTICIPANT :**

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Numéro de licence CC+ : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tel : ..... E-mail : .....

Fonction : ☐ Salarié d'une structure affiliée FFCK ☐ Bénévole d'une structure affiliée FFCK
☐ CTS/agent du ministère des sports ☐ Autre :

**FACTURATION** *(par le club, le membre agréé ou le comité régional, à remplir impérativement au moment de l'inscription)*

Raison sociale : .....

Numéro de la structure (pour les structures FFCK) : .....

Nom de la personne à contacter : .....

Tel : ..... E-mail : .....

***Les frais pédagogiques seront prélevés via Extranet directement sur le compte de la structure, à l'inscription à la formation.***

*Le bulletin doit être dûment rempli, signé et retourné à la FFCK au plus tard 20 jours avant la date de la formation. La structure ou le participant déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente telles que reproduites au verso du présent bulletin d'inscription et les accepter sans réserve.*

*Les informations demandées dans ce bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé aux services de la FFCK. Conformément à la loi du 6 janvier 1878 dite « informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.*

**Date, cachet et signature de la structure ET du participant**

**Structure** **Participant**

# Conditions Générales de Vente

**ARTICLE 1 : Objet et champ d'application**
Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formation de la Fédération Française de Canoë Kayak (FFCK). Les présentes conditions ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de la FFCK. La signature du bulletin d'inscription emporte, pour le signataire du bon d'inscription et pour le participant adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.
Ces conditions générales de vente s'appliquent à compter d'un mois avant le début de la formation.

**ARTICLE 2 : Modalités d'inscription**
Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription. Celui-ci doit être envoyé au service formation de la FFCK au plus tard 20 jours avant le début de la formation. Les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée. Si le nombre d'inscriptions est trop faible ou trop élevé une option est enregistrée sur la prochaine action identique (article 6).
Les contenus énoncés dans le descriptif de la formation sont susceptibles d'être adaptés à l'évolution de l'actualité dans le secteur concerné.

**ARTICLE 3 : Convocation et attestation de stage**
Une convocation est adressée avec un devis à la structure pour transmission au participant huit (8) jours avant la date de la formation. Elle tient lieu de confirmation de participation. L'attestation de stage ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité du stage effectué. Elle est envoyée à la structure accompagnée de la copie de la feuille d'émargement et de la facture.

**ARTICLE 4 : Prix**
Toute action de formation engagée est due en totalité en conformité avec l'article 6 des présentes conditions générales de vente. Les prix comprennent les frais pédagogiques, les supports remis aux participants.

**ARTICLE 5 : Facture et conditions de règlement**
La FFCK prélève au moment de l'inscription le montant directement sur Extranet.

**ARTICLE 6 : Rétractation/annulation**
A compter de la date de signature du bulletin, le participant a un délai de dix (10) jours francs pour se rétracter. Il en informe le service formation de la FFCK par mail avec accusé de réception (serviceformation@ffck.org). Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du participant. En cas d'absence non justifiée du participant, la FFCK retiendra les sommes qui lui sont dues pour la réalisation de la formation.
La FFCK se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session de formation au plus tard huit (8) jours avant le début de la session, si le nombre de participants inscrits est insuffisant. En cas d'annulation de la part de la FFCK, elle s'engage à rembourser la totalité du prix versé, sauf en cas de report de l'inscription à une date ultérieure acceptée par la structure et/ou le participant.

**ARTICLE 7 : Dispositions diverses**
Les informations concernant le participant et/ou la structure qui l'envoie et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le participant et/ou la structure qui l'envoie dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de la FFCK. Les documents mis à dispositions du participant sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de la FFCK est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

**ARTICLE 8 : Différends éventuels**
Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend qui pourrait naître à l'occasion de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention. En cas de désaccord persistant, tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention qui n'aurait pu être réglé de façon amiable entre les Parties, sera porté devant les tribunaux compétents.

# Contacts

**Juan GUERRERO**
*Président de la CREF Grand-Est*
Tél : 06 48 27 51 75
Email : juanguerrero@orange.fr

**Etienne BAUDU**
*Conseiller Technique Régional*
*Coordinateur des formations AMFPC-MFPC-CQP*
Tél : 06 19 58 97 27
Email : ebaudu@ffck.org

**Jean-Christophe BOIVIN**
*Conseiller Technique Régional*
*Coordinateur des formations EF1*
Tél : 06 11 59 00 96
Email : jcboivin@ffck.org

COMITÉ GRAND EST

**Comité Régional de Canoë-Kayak du Grand-Est**
Maison Régionale des Sports
13, rue Jean Moulin – B.P. 70001
54 510 Tomblaine
Tél : 03 83 18 88 39
Email : grandest@ffck.org